

LE C.S.A.R. LES DÉCLARATIONS DE M. DORMOY

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Marx Dormoy, après avoir évoqué ces faits, a déclaré que les hommes qui avaient commis des délits d'armes étaient ceux-là mêmes qui firent sauter les immeubles.

« La preuve, est maintenant entre nos mains, a-t-il affirmé. Elle vient d'être fournie par un des auteurs de l'attentat lui-même. Il ne m'appartient pas d'indiquer dans quelles conditions. L'affaire sera poursuivie et jugée. »

« Qu'on ne cherche plus d'excuse, qu'on ne cherche plus à justifier ces actes destinés, parait-il, à protéger les bons citoyens contre un projet d'attentat putch communiste. »

Un ingénieur chimiste arrêté à Clermont-Ferrand aurait déclaré être l'auteur de l'attentat de la rue de Presbourg. Son complice se trouverait en Espagne nationaliste.

Paris, 10 janvier. — Le Sénat nationaliste déclare à 21 h., que l'auteur de l'attentat de l'Étoile a été arrêté à Clermont-Ferrand où il est actuellement détenu par la brigade mobile de cette ville. Il s'agit d'un ingénieur chimiste, officier de réserve, appartenant à une grande usine de pneumatiques de la région, Pierre-Jules Licury, né à Savignolles (Meurthe-et-Moselle), le 26 novembre 1910.

L'inculpé aurait déclaré que c'était lui qui, sur les instructions du C.S.A.R., fit sauter une partie de l'immeuble de la Confédération du patronat français, rue de Presbourg, le 11 septembre dernier.

Son complice, connu sous le prénom de Lion et qui, dit-il, apporta rue Boland l'explosif qui provoqua la seconde explosion que l'on sait, aurait réussi à prendre la fuite en Espagne nationaliste avec sa femme. Il s'agit du concubine du 64 de la rue Ampère où furent trouvées des armes et des munitions. M. Jean-Alfred Macon, né le 14 mai 1907 à Etrepas (Aisne), ancien ajusteur mécanicien.

Les explications de M. Thomas Bourlier dénoncé par M. Eugène Deloncle comme agent provocateur.

La police judiciaire, après une rapide enquête, a retrouvé M. Thomas Bourlier, dont le nom, on s'en souvient, a été prononcé par M. Eugène Deloncle dans son dernier interrogatoire. M. Deloncle avait présenté M. Bourlier comme un agent provocateur, qui avait été, a-t-il expliqué, expulsé de l'U.C.A.D., le groupement du général Dusseigneur.

M. Deloncle avait affirmé que les agissements de M. Thomas Bourlier étaient particulièrement à craindre et qu'il essayait par tous les moyens de faire armer les affiliés, auxquels il offrait, lui proposait de vendre lui-même des armes.

M. Thomas Bourlier, qui se nomme en réalité, Maurice Thomas, chef de bataillon de réserve, officier de la Légion d'honneur, a été entendu lundi par M. Roches, commissaire à la police judiciaire.

Il a déclaré qu'il avait fait partie du groupement des « Croix de feu », au moment de la dissolution duquel il avait entendu parler d'une organisation appelée à lutter contre le communisme. Après divers pourparlers, M. Bourlier fut conduit, chez un tiers, dont il n'a indiqué ni le nom, ni le domicile et chez qui il prit le serment rituel. « Je jure fidélité, dévouement et secret absolu au C.S.A.R. »

M. Bourlier a déclaré qu'ayant demandé, après cette cérémonie, quelques renseignements sur le C.S.A.R., il apprit qu'il s'agissait d'une véritable organisation paramilitaire. La base en était constituée par une cellule. Lorsque celle-ci était dite « légère », elle comprenait huit hommes et comportait comme armement un fusil-mitrailleur; la cellule « lourde » était armée d'une mitrailleuse et comprenait 12 ou 13 hommes.

Trois cellules formaient une division, une quarantaine d'hommes; trois unités, un bataillon; trois bataillons, un régiment; trois régiments, une brigade; enfin, deux brigades formaient une division. A la tête de chaque formation était placé un chef reconnaissable aux galons qui ornent les pattes d'épaule.

M. Bourlier a déclaré qu'il était plus spécialement chargé du plan de mobilisation des voitures automobiles et qu'il avait assisté à des réunions de chefs de brigade comprenant des adhérents de

LETTRE DE BRUXELLES LE CONFLIT LINGUISTIQUE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 10 JANVIER 1938. Pour la première fois depuis la création du parti, les socialistes wallons ont tenu, samedi et dimanche, à Liège, un congrès séparé. Les socialistes flamands les avaient déjà précédés dans cette voie, en réunissant l'an dernier à Anvers. Ainsi, le fossé se creuse de plus en plus entre les deux régions du pays. La forte discipline du parti socialiste a été dépassée et vaincue par les faits. Comme les catholiques, les socialistes se séparent à cause de la question linguistique.

Le congrès de Liège était présidé par M. Brunet, ministre d'Etat, dont il avait été question pour succéder à M. van Zeeland en qualité de premier ministre. A l'assemblée générale, il fut dit de dire que le fait par les socialistes wallons de délibérer « séparément » ne constituait pas une manifestation de « séparatisme », mais il fut suivi d'immédiatement cette déclaration diplomatique, de l'émargement des « motifs d'inquiétude » des Wallons vis-à-vis de l'action flamande, de sorte que, pour aucun des congressistes, il n'y eut le moindre doute sur la portée de l'assemblée.

M. Trochet, échevin socialiste de Liège, recevant les congressistes à l'Hôtel de Ville de la cité ardente, avait d'ailleurs précisé le but des socialistes wallons, en ces termes non équivoques : « Leurs activités ne sont dirigées contre personne, mais, a-t-il ajouté, à l'heure actuelle il importe de constituer le dernier carré wallon pour s'opposer aux exigences insupportables de certains Flamands. »

A ce congrès wallon assistaient M.M. Vandervelde, président du parti, et le frère Merlot et Spaak, ministres. Un nouveau congrès aura lieu pendant le second quinzaine de mai.

Pendant que les socialistes wallons manifestent ainsi leurs sentiments, le Front catholique des jeunes, affilié à la section wallonne du Bloc catholique flamand, le « Jeugdfront », a été invité à la « Katholiek Vlaamische Partij », aide à la « Vlaamische Partij », affirmant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe.

Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe.

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

« Ce matin, enfin, un échevin catholique de Bruxelles publie un article regrettant la constitution dans cette ville d'une section flamande du Bloc catholique, en déclarant qu'il était indépendant de ce groupe flamand et qu'il n'acceptait pas la moindre responsabilité dans les attitudes du dit groupe. »

Les obligations des employeurs d'ouvriers frontaliers belges en matière de chômage

La préfecture du Nord nous communique :

Il a été signalé par l'ambassade de Belgique que de nombreux employeurs français de la zone frontalière franco-belge se refusent à remplir les formalités exigées par les institutions belges de secours de chômage, préalablement à l'inscription des chômeurs. Il en résulte fréquemment pour les travailleurs frontaliers belges qui tombent en chômage un préjudice grave et notamment des retards fréquents dans le versement des secours.

Ann qu'il soit porté remède aussi que possible à cette situation, le sous-secrétaire d'Etat au Travail porte à la connaissance des employeurs intéressés les formalités dont il s'agit, brièvement résumées ci-dessous :

1°) Certificat d'inscription (form. X). — Ce bulletin doit être rempli par tout travailleur au moment de son inscription dans une caisse de chômage.

2°) Certificat de paiement (form. XI). — Ce document est partiellement rempli et signé par l'employeur.

3°) Certificat de chômage (form. XII). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

4°) Certificat de salaire (form. XIII). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

5°) Certificat de salaire (form. XIV). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

6°) Certificat de salaire (form. XV). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

7°) Certificat de salaire (form. XVI). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

8°) Certificat de salaire (form. XVII). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

9°) Certificat de salaire (form. XVIII). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

10°) Certificat de salaire (form. XIX). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

11°) Certificat de salaire (form. XX). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

12°) Certificat de salaire (form. XXI). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

13°) Certificat de salaire (form. XXII). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

14°) Certificat de salaire (form. XXIII). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

15°) Certificat de salaire (form. XXIV). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

16°) Certificat de salaire (form. XXV). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

17°) Certificat de salaire (form. XXVI). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

18°) Certificat de salaire (form. XXVII). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

19°) Certificat de salaire (form. XXVIII). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

20°) Certificat de salaire (form. XXIX). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

21°) Certificat de salaire (form. XXX). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

22°) Certificat de salaire (form. XXXI). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

23°) Certificat de salaire (form. XXXII). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

24°) Certificat de salaire (form. XXXIII). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

25°) Certificat de salaire (form. XXXIV). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

26°) Certificat de salaire (form. XXXV). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

27°) Certificat de salaire (form. XXXVI). — Ce document est destiné à établir le caractère involontaire du chômage de l'ouvrier et de son licenciement, le mode de chômage partiel et le salaire payé.

M. ALBERT LEBRUN CHEZ LES ARTISTES MUTILES DE GUERRE



Le président de la République, visitant l'exposition de la « Samothrace », association d'artistes mutilés de guerre, serre la main du peintre aveugle JULIEN LEMORDANT.

La déclaration du roi Carol sur le problème de l'autorité

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)



LE ROI CAROL

Londres, 10 janvier. — Le « Daily Herald » publie une interview que son envoyé spécial à Bucarest, M. Easternman, a obtenue du roi Carol.

L'envoyé spécial du journal travailliste ayant demandé au roi si le gouvernement roumain ne constituait pas actuellement une dictature royale de forme constitutionnelle, le roi répondit :

« Le mot de dictature n'a pas le même sens partout. La signification peut varier complètement d'un pays à l'autre. Il en est de même pour le mot démocratie qui ne peut avoir la même application en Roumanie qu'en Angleterre. Votre pays a une tradition parlementaire et l'éducation aussi bien que le tempérament des Roumains ne sont pas comparables à ceux des Anglais. »

« Le souverain est en Roumanie le seul élément stable. C'est donc à lui de tenir la barre au milieu des fluctuations des partis politiques. Voilà uniquement ce que peut signifier le mot « dictature » appliqué à la Roumanie. »

Commentant le résultat des dernières élections, le roi Carol ajoute : « Je ne sais si les élections ont jamais donné une idée exacte de l'opinion publique. Le rôle du souverain est de juger quel est exactement l'esprit de la nation. »

« On ne peut nier que cet esprit en Roumanie tend actuellement vers le nationalisme. Il était donc normal d'appeler au pouvoir un parti représentatif de cette tendance. Mon choix n'a été dicté que par les besoins de la nation. Ce gouvernement est autoritaire. »

« Le peuple doit avoir l'impression que l'ordre règne dans le pays. »

« Le roi ayant assuré son interlocuteur que la politique extérieure de la Roumanie n'était aucunement affectée par les changements intérieurs, passe ensuite à la question juive. »

« On ne peut rien, dit-il, qu'il y ait un fort courant antisémite en Roumanie. Ce n'est, du reste, pas à une chose nouvelle. Mais ce qui est produit au cours des dernières années est que la Roumanie a subi une sorte d'invasion de juifs russes et galiciens. Ces juifs se sont introduits illégalement. Leur nombre est d'environ 250.000 et ils ne consistent pas un bon élément. »

« Les juifs qui sont entrés en Roumanie avant la guerre ne seront l'objet d'aucune mesure spéciale. Mais ceux qui sont entrés depuis ne peuvent avoir d'autres droits que ceux de réfugiés. Nous examinerons ce que nous devons faire à leur sujet. Il n'est pas question de les expulser. Mais le sentiment public à leur égard est tel que nous ne pouvons pas donner des droits politiques à des envahisseurs. »

« On nous prie d'insérer : Le groupe parlementaire de défense des métiers français qui réunit déjà plus d'un demi-million de membres de la Chambre des députés et de la Chambre des sénateurs, a élu son bureau, sous la présidence de M. Gaston Gérard, ancien ministre. Parmi les membres du bureau nous remercions MM. Paulin, premier vice-président du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspecteur départemental de l'enseignement technique; délégué général du Centre de leur présence au groupe de défense artisanale; Izard, secrétaire général du groupe des classes moyennes; Rollin, président du groupe du commerce; Martin, Tranchant, Riou, Marcel Héraud, Lévy-Alphandéry, de Grandmoulin. M. Geinnet, chargé de missions du conseil économique des métiers français, a été désigné pour assurer les services extra-parlementaires du nouveau groupe. Le conseil économique des métiers français a été ainsi constitué : Le conseil économique a prorogé de six mois le mandat de son premier bureau. Premier président : M. Millot, ancien ministre; président en exercice : M. Fabius de Champville, vice-président du parti radical, président du syndicat de la critique parisienne, inspect